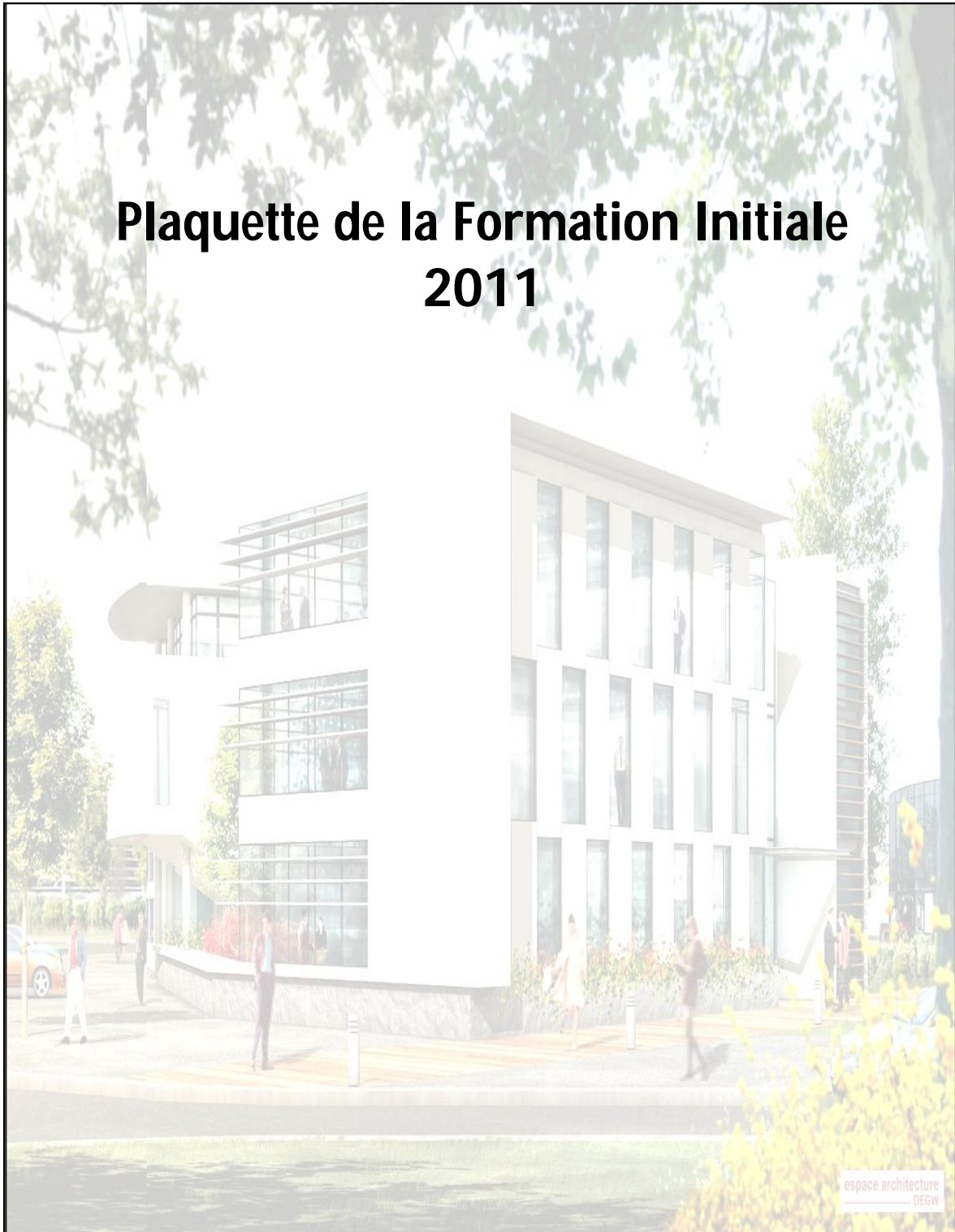


# Plaquette de la Formation Initiale 2011



# DEROULEMENT DE LA FORMATION

## ■ L'Acquisition des Fondamentaux

La formation dispensée au cours de cette période a pour objectif de vous faire acquérir :

- **Des savoirs pratiques :**
- **Une méthodologie de travail**
- **L'apprentissage du travail en équipe**

Qui vous permettront d'appréhender les diverses activités et phases de travail de l'avocat :

- **Lire – objectif** : maîtrise de la lecture d'un dossier, d'un contrat.
- **Ecrire – objectif** : rédaction des courriers, des consultations et des actes.
- **Ecouter/parler – objectif** : les techniques d'entretien avec le client, les autres interlocuteurs.
- **Plaider/Négocier/Convaincre - objectif** : formation à l'exercice oral (plaidoirie) mais aussi à la négociation et à la transaction.
- **Gérer – objectif** : gestion du temps, de l'agenda, des clients, de ses émotions mais aussi gestion du cabinet.

La formation de cette période se décomposera en :

- **Une formation générale commune à tous : 270h**
  - Déontologie et exercice professionnel (40h)
  - 25 heures de fondamentaux en Pénal, Public, Social, Affaires (100h)
  - Une formation en langues vivantes (par e-learning) (30h minimum)
  - Procédure et acquisition de savoirs pratiques dans le cadre du module civil et d'ateliers (85h)
  - Expression-communication (15h)
- **Deux modules optionnels** sur 4 proposés (Pénal, Social, Affaires, Public)  
**50h + 15h d'ateliers par module soit 130h.**

**\*formation complétée en 3<sup>ème</sup> période par 6 journées de regroupement (40h) :**

- **Déontologie et exercice oral**
- **Gestion de cabinet**
- **Exercice oral**

**NB** : Le programme des modules n'a pas pour objectif d'aborder tous les aspects d'une matière mais **d'être le support d'acquisition de compétences et de savoirs-faire.**

➤ Des bilans réguliers seront faits par questionnaire envoyé sur votre boîte mail et dans le cadre de rencontres avec vos responsables de modules pour une réunion-bilan.  
Merci par avance de votre collaboration.

➤ Nous vous rappelons que pour vous permettre d'acquérir des savoirs pratiques et de favoriser votre participation lors des séances de formation, la promotion est divisée en différents groupes

La répartition est effectuée en début d'année par l'administration de l'Ecole, notamment en fonction de vos choix de modules.

**Important** : **aucun changement possible dans les groupes et sous-groupes sans entretien préalable et autorisation de la direction.**

➤ Nous vous rappelons que vous êtes **ACTEUR DE FORMATION** et que vos prestations seront évaluées régulièrement dans le cadre du **CONTROLE CONTINU** dont les modalités vous seront exposées pour les prestations écrites et orales, par le Comité Pédagogique, dans les premières semaines de formation.

**Un pré-stage de 6 semaines dans le cadre d'une formation en alternance :**

- 1 semaine à l'Ecole
- 2 fois 3 semaines en cabinet d'avocat en Janvier, Avril ou Mai 2011.

Objectif : compléter l'apprentissage et l'acquisition de savoir-faire pratiques et de réflexes professionnels.

Après avoir trouvé un maître de pré-stage, il convient d'en informer l'Ecole afin que celle-ci puisse dresser la liste des Avocats de pré-stage. Cf. : article 59 du décret du 27 novembre 1991.

Une convention de pré-stage sera établie dès que vous aurez communiqué à l'Administration de l'Ecole le nom et les coordonnées de votre maître de stage.

**NB :**

- La liste des maîtres de pré-stage est dressée par le Conseil d'Administration ou par délégation par son Président.
- Pour être maître de pré-stage, il faut avoir 4 années d'exercice professionnel.
- Importance de ce pré-stage :
  - outre l'intérêt pédagogique
  - la prise de contact avec un cabinet, avec des futurs confrères qui peuvent vous orienter, vous conseiller utilement pour votre stage de 3<sup>ème</sup> période.

▪ **Le PPI**

Objectif : vous permettre d'élargir votre champ d'expérience et découvrir des milieux socioprofessionnels dans des activités, des domaines utiles pour votre ouverture d'esprit mais aussi pour votre futur exercice professionnel.

**Durée : 6 mois (= 26 semaines)**

- début possible dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2011 (pour poursuivre un master 2 ou pour ceux choisissant le module Public) ou dès le 15 Juillet 2011 pour les autres.
- début obligatoire au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2011.
- Fractionnement possible. Toutefois refus du PPI trop fractionné (8 jours-8jours...sauf ajout de 2 ou 3 semaines dans un PPI très cohérent) et après entretien et validation par l'Ecole.

Principe : la plus grande liberté de choix

C'est VOTRE PROJET et il vous appartient de le construire et de l'argumenter.

Contenu : il peut-être très divers : Stage autre qu'en cabinet d'avocat en France :

- Entreprise,
- Service juridique, Banque, Assurance,
- Autre professionnel du droit,
- Juridictions,
- Associations,
- Stage cabinet d'avocat à l'étranger,
- Formation à l'ENM avec les Auditeurs de Justice (de Septembre 2009 à fin Janvier 2010),
- Police/Gendarmerie/Centres pénitentiaires,
- M2 Professionnel,
- Ecole de commerce,
- Etc...

**Exclusion :**

- Un stage en cabinet d'avocat en France,
- La rédaction d'une thèse,
- L'enseignement à la suite d'une qualification universitaire (CNU) et l'obtention d'un Poste de Maître de Conférences.

La seule exigence : la cohérence pédagogique.

Un questionnaire vous sera remis par l'Administration de l'Ecole dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de Janvier, à remettre complété pour le 10 février au plus tard.

Des entretiens individuels seront organisés en Mars, Avril avec la Directrice.

Votre projet devra être définitivement construit pour le 30 avril au plus tard avec accord de votre (vos) maître de stage pour validation par le Comité PPI (Direction et membres du Comité Pédagogique).

Il comportera :

- un plan A : vos préférences
- un plan B : en cas de défaillance du plan A (exemple candidature à un M2 non retenue)

Une convention de stage tripartite sera établie par l'Ecole au reçu d'une copie de la lettre de confirmation adressée à l'élève-avocat par le maître de stage (copie adressée par courrier ou mail à l'Ecole).

L'Ecole tient à votre disposition la liste des PPI des 2 années précédentes.

## ■ Le stage de 6 mois en cabinet d'Avocat de 3<sup>ème</sup> période

Validation obligatoire de 6 mois\* pour être autorisé à passer le CAPA (= 26 semaines).

*\*sauf dérogation exceptionnelle accordée pour raisons de force majeure.*

Il vous appartient dès le début de votre formation de construire et de penser à votre PPI mais aussi à votre stage de 3<sup>ème</sup> période.

Fractionnement possible : 2 fois 3 mois possible. Une durée inférieure à 3 mois n'est pas recommandée.

Des propositions de stage qui arrivent à l'Ecole vous seront communiquées par mail.

Toutefois, nous vous rappelons que si elle vous apporte son aide en vous communiquant ces propositions ou en diffusant vos CV, l'Ecole ne se charge pas de « placer » les élèves-avocats en stage ou de leur trouver un stage.

Une convention de stage sera établie dans les mêmes conditions que pour le stage de 1<sup>ère</sup> période.

Indemnisation de stage :

*Cf : arrêté du 10 octobre 2007 portant extension accord professionnel de janvier 2007 conclu dans le secteur des cabinets d'avocats.*

Evaluations :

Réalisée en 2 étapes pour tout stage :

- évaluation intermédiaire au milieu du stage
- évaluation en fin de stage (grilles complétées jointes au rapport de stage PPI)

## ■ Le CAPA :

*Cf. : Texte de l'arrêté du 7 décembre 2005 joint au présent guide.*

Calendrier prévisionnel (susceptible de modifications)

1<sup>ère</sup> session :

- Ecrit : Septembre 2012
- Epreuves orales : Octobre 2012

2<sup>ème</sup> session :

- 1<sup>ère</sup> quinzaine de Novembre 2012

## PREVISIONNEL DE CALENDRIER 2011/2012

### **Pour tous du 3 au 7 janvier 2011** : semaine d'intégration

- accueil des élèves
- Tables rondes avec des professionnels
- Cours de Déontologie sur le Secret Professionnel
- Prestation du Petit serment à la Cour d'Appel
- Conférences diverses

\*\*\*\*\*

### **CALENDRIER des GROUPES 1 et 2 de la Promotion 2011/2012 : 1<sup>er</sup> semestre 2011**

#### **Pour la période des Fondamentaux**

**Pour tous du 10 au 29 janvier 2011** : stage en cabinet de 3 semaines

**Du 31 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2011** : début des cours pour tous les élèves des Groupes 1 et 2 en simultané

**Du 4 avril au 22 avril 2011** : Groupe 1 en cours et Groupe 2 en stage 3 semaines

**Semaine de congés de printemps (sur vacances scolaires) du 25 au 30 avril 2011**

**Du 2 mai au 20 mai 2011** : Groupe 2 en cours et Groupe 1 en stage 3 semaines

**Du 23 mai au 8 juillet 2011** : tous les élèves des Groupes 1 et 2 en cours en simultané

#### **Projet Pédagogique Individuel**

A partir de juillet 2011 : départ en PPI possible, jusqu'à mi-février 2012

#### **Stage en Cabinet d'Avocat**

De février à fin août 2012 : stage de 6 mois en cabinet

## CALENDRIER du GROUPE 3 de la Promotion 2011/2012

\*\*\*\*\*

*En même temps que les groupes 1 et 2, du 3 au 7 janvier 2011 : semaine d'intégration*

### **Projet Pédagogique Individuel :**

Du 10 janvier au 15 juillet : stages PPI

### **Pour la période des Fondamentaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2011**

**Du 18 Juillet au 17 Février 2012** : Acquisition des Fondamentaux à l'Ecole avec :

2 périodes de pré-stage de 3 semaines chacune probablement, mais **dates à confirmer** après validation par le Comité Pédagogique :

- dernière semaine de septembre 2011 + 2 premières semaines d'octobre 2011,
- 2 dernières semaines de Novembre et première semaine de décembre 2011,
- *Vacances du 1<sup>er</sup> au 22 Août 2011 et du 26 au 31 décembre 2011.*

### **Stage en Cabinet d'Avocat**

De février à fin août 2012 : stage de 6 mois en cabinet

\*\*\*\*\*